

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 14 novembre 2019

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020
Votre dossier : R-4096-2019
Notre dossier : R057792 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») sollicite la Régie afin d'obtenir des aménagements aux échéances procédurales du dossier décrit en rubrique tel que ci-après décrits.

En vertu de la lettre procédurale du 7 novembre 2019, l'échéance pour le dépôt des demandes de renseignements à la FCEI, l'AHQ-ARQ, BRTM et le RNCREQ est fixée au 15 novembre 2019. Les réponses à ces DDR devront être déposées au plus tard le 22 novembre 2019.

Selon la lettre procédurale du 8 novembre 2019, le Transporteur doit déposer une partie de ses réponses aux demandes de renseignements numéro 3¹ de la Régie et ce, le 15 novembre 2019.

Malgré les efforts consentis et sa diligence, le Transporteur ne sera pas en mesure de déposer ses réponses le 15 novembre 2019. Il en va de même pour d'éventuelles demandes de renseignements aux intervenants en raison notamment de l'ampleur des mémoires reçus.

¹ Selon la lettre procédurale du 8 novembre 2019, le Transporteur dépose ses réponses le 15 novembre 2019 ainsi que le 22 novembre 2019.

Le Transporteur propose que la date de dépôt de ses réponses ainsi que de ses éventuelles demandes de renseignements aux intervenants soient toutes deux différées au 19 novembre 2019².

Avec égards, ce léger décalage n'aura pas d'impact sur la célérité ou l'équité du déroulement du dossier et le Transporteur prie la Régie d'accepter sa demande.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

² Advenant que le Transporteur dépose des demandes de renseignements aux intervenants, il soumet qu'un délai expirant le 26 novembre 2019 pourrait être consenti à ces derniers afin de déposer leurs réponses.